

Séance du mardi 18 juin 2024
Délibération n°2024-56-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 03 juin 2024

Objet : Modification du plan de financement des travaux de renforcement de la rue Omer BACE

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :

Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, à M. Gilles ADELSON, Maire
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale
M. Josué MOGE, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire

Étaient absents (07) :

Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire explique que le plan de financement a été ajusté par nos services, par l'amputation des voies douces, non opportunes en raison du caractère rural dudit secteur. L'opération a, par ailleurs, été scindée en deux tronçons dans le but de pouvoir solliciter les financements maximums sur deux années.

Enfin, il s'agit de tenir compte du montant plafond de la subvention DETR pouvant être alloué à un porteur limité à 500 000 €.

VU le rapport n°54/2024/VM de Monsieur le Maire ;

VU la délibération du 23 février 2023 approuvant les travaux de renforcement de la rue Omer BACE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

De confirmer la réalisation des travaux de renforcement de la rue Omer BACE ;

ARTICLE 2 :

D'approuver la révision du plan de financement initial et la scission de l'opération en deux tronçons comme suit :

Plan de financement global

Etat	30,36%	500 000,00 €
Commune	69,64%	1 146 920,00 €
Total	100,00%	1 646 920,00 €

Plan de financement du tronçon 1

Etat	60,72%	500 000,00 €
Commune	39,28%	323 460,00 €
Total	100,00%	823 460,00 €

Plan de financement du tronçon 2

Etat	60,72%	500 000,00 €
Commune	39,28%	323 460,00 €
Total	100,00%	823 460,00 €

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et solliciter les subventions pour son financement.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 19 juin 2024